



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Bruxelles, le 17 septembre 2013
(OR. en)**

CM 4326/13

UD

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: secretariat.juriste-linguiste@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.5141 (M^{me} María J. FERNANDEZ FLORES)

Objet: Groupe des juristes-linguistes

Date: Lundi 7 octobre 2013 (10 heures)

Lieu: CONSEIL

BÂTIMENT LEX - Salle de réunion 03 BE 60 - LEX III

Rue de la Loi, 145, 1048 BRUXELLES

Le groupe se réunira à la date mentionnée en objet afin de procéder à la mise au point juridique et linguistique du texte suivant:

- Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Doc. J/L PE-CONS 71/13 INIT - 2012/0250 (COD)

(Bases: ST 12216/13 REV1 et SN 3095/13 INIT)

Vos observations relatives à une version linguistique doivent être envoyées à la DQL (équipe de la langue concernée) avant le vendredi 27 septembre 2013 à 12 heures. Les observations linguistiques transmises après cette date ne pourront pas être prises en compte.

Lors de la réunion, seul le texte de la langue de base est examiné et mis au point. Les autres versions linguistiques sont alignées en conséquence et compte tenu des observations qui sont acceptées.

La présence d'experts est souhaitable.

NB: Les versions papier des documents ne seront plus disponibles en salle de réunion.

NB: Afin d'assurer le bon déroulement des réunions, il est essentiel que toutes les versions linguistiques suivent la pagination de la version EN. En outre, veuillez vous assurer que vous utilisez la version contenant le suivi des modifications ("track changes") (pas d'affichage en mode "bulle" ("balloon view")).

NB: Veuillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique:
confpart@consilium.europa.eu.

NB: Il est recommandé aux délégués de consulter le document 14387/1/12 REV 1 dans lequel sont fixées les modalités de son obtention.

Juristes-linguistes du Conseil:

Langue	Courriel
Président	edda-helen.link@consilium.europa.eu
BG	dqlequipe.bg@consilium.europa.eu
CS	dqlequipe.cs@consilium.europa.eu
DA	dqlequipe.da@consilium.europa.eu
DE	dqlequipe.de@consilium.europa.eu
EL	dqlequipe.el@consilium.europa.eu
EN	dqlequipe.en@consilium.europa.eu
ES	dqlequipe.es@consilium.europa.eu
ET	dqlequipe.et@consilium.europa.eu
FI	dqlequipe.fi@consilium.europa.eu
FR	dqlequipe.fr@consilium.europa.eu
GA	dqlequipe.ga@consilium.europa.eu
HR	dqlequipe.hr@consilium.europa.eu
HU	dqlequipe.hu@consilium.europa.eu
IT	dqlequipe.it@consilium.europa.eu
LT	dqlequipe.lt@consilium.europa.eu
LV	dqlequipe.lv@consilium.europa.eu
MT	dqlequipe.mt@consilium.europa.eu
NL	dqlequipe.nl@consilium.europa.eu
PL	dqlequipe.pl@consilium.europa.eu
PT	dqlequipe.pt@consilium.europa.eu
RO	dqlequipe.ro@consilium.europa.eu
SK	dqlequipe.sk@consilium.europa.eu
SL	dqlequipe.sl@consilium.europa.eu
SV	dqlequipe.sv@consilium.europa.eu